DLP 21-12-82085750

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

3 Novembre 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX   Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'AvertisseXXXX : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNXXXX 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

85 F

SPECIAL VAR

APION DE L'ARTICHAUT -

A la suite des observations réalisées au Lycée Agricole d'Hyères, il apparaît que de nombreuses femelles d'apion sont sur le point de pondre (environ 75 %) .

Le taux d'infestation est en moyenne de 1,5 par pied .

En conséquence, les producteurs d'artichauts du littoral varois sont informés qu'il est opportun d'effectuer, dès réception de cet avis, un traitement visant à détruire ce ravageur sur les cultures d'artichauts de printemps .

Une seconde application sera nécessaire 15 jours à 3 semaines plus tard .

Choix du produit :

Notre expérience nous amène à préconiser l'emploi de l'endosulfan à la dose de 60 g de matière active par hectolitre (produits commerciaux : THIODAN, AGROPHYTE, INSECTOPHENE.

Il est déconseillé d'utiliser des associations renfermant du PARATHION ou tout autre insecticide de choc susceptible de détruire la faune utile (syrphe très abondant à l'heure actuelle) .

ATTENTION : ces traitements sont les seuls efficaces, les interventions au printemps étant inopérantes .

Respecter les délais d'application pour ces produits, soit 15 jours avant la récolte. Donc ne pas traiter les cultures actuellement en production ou sur le point d'être récoltées .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

